

employées embauchées pour un semestre sont rémunérées au taux des CR-4. Une employée a décroché le poste de chef de bureau (CR-6) et une autre occupe maintenant de façon permanente un poste d'examineur (CR-4).

Le ministère des Affaires extérieures est l'un de ceux qui applique la formule de l'horaire flexible.

La Section de la dotation continuera de compiler des données sur l'embauche et le départ des employés et les utilisera pour déterminer les tendances et évaluer les besoins de recrutement.